

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

|  |                             |   |  |
|--|-----------------------------|---|--|
| Nom de l'exploitant<br>SYLVIE LEBLANC                                    | Numéro de permis<br>2015958 | Date d'inspection<br>Le 20 octobre 2022             |  |
| Nom de l'établissement<br>Garderie chez Sylvie                           |                             | Numéro de téléphone<br>(506) 384-7369               |  |
| Adresse<br>366 rue Beaumont Dieppe NB E1A 1A8                            |                             |   |  |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis<br>Paula Morin |                             | Titre du poste<br>Mentor en assurance de la qualité |  |

| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives  | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |
|---|-----------|--------------------------------|-------------------------------------|
| 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : k) les dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.   | 24(1)(k)  | 21 oct. 2022                   |                                     |
| Commentaires : Le dossier indique dans le registre que le mois de septembre, il n'y a pas eu d'exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie. Un registre écrit des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie doit être noté et conservé sur place pendant au moins un an. La mentore en assurance de la qualité recommande qu'une pratique devra être effectuée d'ici le 21 octobre 2022 et noté dans le registre. Une preuve devra être démontré à la mentore en assurance de la qualité.   |           |                                |                                     |
| 33(3) L'exploitant d'un établissement agréé rédige chaque mois un plan concernant l'entre- tien et la vérification de tout équipement fixe, lequel comporte les renseignements suivants : a) les dates de vérification et de réparation; b) les mesures à prendre et celles qui ont été prises; c) le nom du membre du personnel qui a procédé aux vérifications.   | 33(3)     | 21 oct. 2022                   |                                     |
| Commentaires : Sur le plan d'entretien, le mois de septembre indique qu'il n'a pas été vérifié. Les exploitants sont tenus de créer et d'utiliser une liste de vérification pour l'entretien de l'équipement pour la cours extérieur. La mentore en assurance de la qualité recommande d'apporter la liste avec elle en la plaçant sous la feuille de présence. De cette façon, par exemple, lorsque l'exploitante ira pour la 2e fois dehors vers la fin de la journée et apportera sa liste de présence avec elle, la liste de vérification de cours extérieur se retrouvera aussi. D'autre moyens peuvent aussi être utilisé. Une discussion a eu lieu à ce sujet. Une preuve devra être démontré à la mentore en assurance de la qualité. |           |                                |                                     |

### Commentaires généraux

Au moment de l'inspection de surveillance;

- Une activité dirigée a eu lieu. Les enfants ont peinturé leur petite citrouille pour l'Halloween.
- Une activité libre a eu lieu.
- Une intervention entre l'éducatrice et un enfant a été observée suite à un geste d'un enfant. L'éducatrice a rappelé doucement la règle à l'enfant en l'aidant à comprendre les conséquences de son action et de sa parole. Elle a ensuite redirigé l'énergie négative en proposant à l'enfant de faire une différente activité.
- Les enfants se sont lavé les mains avant le diner.
- Pendant le diner, des pains dorés et des fruits ont été servis.

Commentaires généraux

-Leurs bouteilles d'eau étaient disponibles en tout temps.

original signé par  
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 20 octobre 2022

Date

original signé par  
Sylvie LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 octobre 2022

Date